Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202603008-DE

PLOUMOGUER

TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza et LEGRAND Denis, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine et CARIOU Gisèle.
Le quorum a été atteint avec 15 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-03-008- REDADEG 2026

Objet : Achat d'un kilomètre pour la REDADEG 2026

En 2026, la REDADEG aura lieu du 8 au 16 mai 2026 de Lannion à Nantes, elle parcourra 2226 km à travers les 5 départements de la Bretagne historique.

Festive, populaire et engagée, elle traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires.

Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret, il passe de main en main et est lu à l'arrivée.

Elle passera sur la commune de Ploumoguer le 11 mai 2026 de 13h50 à 14h45

Madame le Maire propose que la commune de Ploumoguer y participe en faisant l'acquisition du kilomètre n°885 pour un montant de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

- VALIDE la proposition de Madame le Maire

- ACCORDE pour la REDADEG 2026 la somme de 250€ qui sera inscrite au budget 2026.

Résultat du vote : 16 pour et 1 abstention : Mme Solène HÉLIÈS

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202603008-DE